

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/24/0492 du 24 janvier 2025 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité concernant l'aménagement d'un bassin de rétention d'un volume de 20.000 m³ pour les cours d'eau « Woltz/Clerve » à Clervaux au nom et pour compte de l'Administration des ponts et chaussées – Division de la voirie de Diekirch.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 10 février 2025

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

